

ment concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, l'arrangement concernant le service des mandats de poste et la Convention concernant l'échange des colis postaux signés à Washington, le 15 juin 1897.

Le gouvernement de la principauté de Monténégro a ratifié la Convention postale universelle et la Convention concernant l'échange des colis postaux signées à Washington, le 15 juin 1897.

Certifié par le secrétaire général
du ministère des affaires étrangères,
Bon LAMBERMONT.

338. — 10 AOÛT 1899. — Arrêté royal.
— *Transfert des agents de l'administration des ponts et chaussées.* (Monit. des 28-29 août 1899.)

Léopold II, etc. Vu notre arrêté du 5 août dernier, portant que l'administration des ponts et chaussées est détachée du ministère de l'agriculture et des travaux publics et transférée au ministère des finances qui prendra la dénomination de ministère des finances et des travaux publics ;

Sur la proposition de notre ministre des finances et des travaux publics et de notre ministre de l'agriculture,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les fonctionnaires, employés, huis-siers et gens de service qui, à la date du 5 août dernier, ressortissaient à l'administration des ponts et chaussées, sont transférés au ministère des finances et des travaux publics.

Art. 2. Ces fonctionnaires, employés et agents conserveront leurs grades selon leurs dénominations actuelles ainsi que leurs traitements, qui seront imputés, jusqu'à disposition ultérieure, sur le budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics.

Art. 3. Notre ministre des finances et des travaux publics (M. P. DE SMET DE NAEYER) et notre ministre de l'agriculture (M. BON M. VAN DER BRUGGEN) sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

(1) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Projet de loi et exposé des motifs. Séance du 25 avril 1899, p. 284. — Rapport. Séance du 29 juin 1899, p. 369.

Annales parlementaires. — Vote. Séance du 6 juillet 1899, p. 1911.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du 19 juillet 1899, p. 488. — Vote. Séance du 2 août 1899, p. 593.

339. — 14 AOÛT 1899. — Loi portant érection de la commune de Halma (province de Luxembourg) (1). (Monit. des 16-17 août 1899.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les sections de Halma et de Neupont sont séparées de la commune de Chanly et érigées en commune distincte sous le nom de Halma.

La limite entre les deux communes est indiquée au plan annexé à la présente loi, par la ligne anguleuse et sinueuse marquée d'un liséré orange sous les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O.

Art. 2. Le nombre des membres du conseil communal est fixé à sept pour Halma et est maintenu à sept pour Chanly.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. J. DE TROOZ.)

340. — 14 AOÛT 1899. — Loi portant érection de la commune du Smuid (province de Luxembourg) (2). (Monit. des 16-17 août 1899.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La section de Smuid est séparée de la commune de Libin et érigée en commune distincte.

La limite séparative des deux communes est indiquée au plan annexé à la présente loi par un liséré orange, sous les lettres A, B, C, D, E, de manière à attribuer à la nouvelle commune la section cadastrale A, en entier.

(2) Session de 1898-1899.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Projet de loi et exposé des motifs. Séance du 3 mai 1899, p. 290. — Rapport. Séance du 29 juin 1899, p. 369.

Annales parlementaires. — Vote. Séance du 6 juillet 1899, p. 1911.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du 19 juillet 1899, p. 488. — Vote. Séance du 2 août 1899, p. 593.